



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix  
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 038-213801111-20260323-51DGS2026-AI

S<sup>2</sup>LOW

## ARRETE MUNICIPAL

**Portant délégation des fonctions d'officier de l'état civil et délégation de signature à Madame  
Amandine CANO  
51 DGS 2026**

NOMENCLATURE : 5.5

Le Maire de la commune de Claix,

**VU** l'article L. 2122-30 du Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** l'article L. 2122-32 et l'article R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle ;  
**VU** le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil ;  
**VU** la loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation.

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre d'un bon fonctionnement et de l'optimisation de la gestion des dossiers ainsi que des délais d'instruction, une délégation de signature et de fonction d'officier d'état civil est nécessaire ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le Maire délègue, sous son contrôle et sa responsabilité, ses fonctions d'officier d'état civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code civil (célébration des mariages), à **Madame Amandine CANO**, fonctionnaire titulaire.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

**Madame Amandine CANO**, fonctionnaire titulaire de la commune de Claix, déléguée aux fonctions d'officier d'état civil, est habilitée à délivrer toutes copies et extraits d'actes, quelle que soit leur nature.

**Article 2 :** **Madame Amandine CANO** est également déléguée pour la légalisation des signatures et pour la signature des documents suivants :

- Les notices individuelles, avis et attestations de recensement citoyen,
- Les documents destinés aux autorités étrangères : les certificats de résidence, les certificats de vie, les copies certifiées conformes.

**Article 3 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Claix, le 23 mars 2026



Date d'affichage: 23/03/2026

Date de retrait: 23/05/2026

Le Maire,  
**Christophe REUIL**

